



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission construction et cadastre ⑧

Procès-verbal de la séance du 25.04.07 à 18h au bureau communal de Vissoie

Présents : Jean-Albert Melly, Ayer
Nadine Zufferey, Chandolin
Jean-Pierre Salamin, Grimontz
Martine Antonier, Secrétaire

Franziska Andenmatten Zufferey, St-Jean
Olivier Zufferey, St-Luc
Olivier Florey, Vissoie

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. Ouverture de séance et approbation du PV

En préambule à la séance, une discussion s'engage sur la nécessité de garder l'indice. Tous sont d'accord de chercher des mesures pour rationaliser l'utilisation du sol, densifier et économiser le terrain. Cela peut être réglé dans les plans de quartier mais la procédure est longue et relativement lourde.

Afin de ranimer les vieux villages, il faut rendre les transformations de raccards – qui offrent des volumes d'habitation intéressants – plus faciles.

Une réflexion de base doit être faite par la commission ⑦ car les stations vont manquer de place pour construire. Il faut de plus construire autour d'un noyau principal afin d'éviter des coûts d'infrastructure (eau, égout, routes,...) trop lourds et diminuer les nuisances (circulation,...).

Une discussion s'engage sur le fait que les logements touristiques (lits chauds) ne sont pas réutilisables pour une location à l'année. Il est précisé que les 500 lits chauds à créer à Zinal rapporteront aux remontées mécaniques de Zinal environ CHF 750'000.-

La pesée des intérêts entre l'accès à un logement pour un domicilié, pour l'année et la rentabilité de lits chauds à la semaine doit être faite. Quelle image veut-on du Val d'Anniviers ? Quel type de clientèle vise-t-on ? Quels besoins pour les 15 ans à venir ?

3. RCC – prise de connaissance et décision pour l'analyse

Tous ont reçus les règlements de construction de toutes les communes. Une sous-commission est chargée d'harmoniser les 4 premiers chapitres et de réfléchir à l'intégration des plans de zones (revus par la commission 7), au problème des indices, gabarits et à la réglementation sur les vieux villages.

La commission souhaite un document de travail complet avec un maximum d'ordonnances intégrées pour éviter d'aller chercher ailleurs les informations.

Si une mise à l'enquête arrive à la nouvelle commune le 01.01.09, les règlements actuels de chaque commune pourront être utilisés avant que celui qui verra le jour dans le cadre de la commission soit approuvé par l'assemblée primaire et homologué par le Conseil d'Etat.

4. Cadastre – décision pour une rencontre avec les teneurs de cadastre

Les teneurs de cadastre seront invités à participer à la prochaine séance de la commission. Un ordre du jour leur sera préalablement envoyé.

Pour le PV : Martine Antonier